

# **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ETIGNY du jeudi 15 février 2018**

Convocations faites et envoyées le 8 février 2018.

## FINANCES ET FISCALITE :

1. Estimation de la participation 2018 au SIVOS
2. Travaux sur le réseau d'eau pluvial, route de Marsangy
3. Rénovation du chauffage de la Mairie

## DOMAINE ET PATRIMOINE

1. Assurance des véhicules : diminution de garanties et adjonction d'un contrat
2. Extension de l'office de réchauffage : choix des entreprises

## Comptes rendus de réunions et informations diverses

---

L'an deux mil dix-huit, le 15 février à 18h30, le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Lionel TERRASSON, Maire.

**Présents :** Lionel TERRASSON, Maire, Sylvie RENAUD, Jean-Michel GODIGNON, Lionel LELEU, Michelle HAMONNIERE, adjoints, Stéphane VITCOQ, Emeric VEGLIO, Marie-Christine OGER, Sophie DUBOIS, Laurent YOT, Delphine FIEVET, conseillers.

**Absents représentés :** Christian GATEAU (pouvoir à Lionel LELEU), Laurent LEGRON (pouvoir à Lionel TERRASSON).

**Absent excusé :** Franck PORCHERON.

**Absente :** Daniele RENOUE.

Delphine FIEVET a été nommée secrétaire de séance.

---

## **FINANCES ET FISCALITE : Estimation de la participation 2018 au SIVOS**

### **Délibération n° 01-2018**

Le Maire présente au conseil municipal le tableau estimant le détail des participations des communes d'ETIGNY et de PASSY au SIVOS pour l'année 2018.

Avant le vote du budget et compte tenu d'une augmentation prévisionnelle des dépenses de l'ordre de 3%, le Maire demande au conseil de verser par anticipation la somme de 50 724 € correspondant à l'estimation de la participation de la commune d'ETIGNY au SIVOS pour l'année 2018.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à mandater la dépense de 50 724 € avant le vote du budget et prévoit d'intégrer ce montant à l'article 6554 au budget primitif 2018.**

**FINANCES ET FISCALITE : Travaux sur le réseau d'eau pluvial**

**Délibération n° 02-2018**

Le Maire informe le conseil municipal que des travaux de renforcement sur le réseau d'eau pluvial – route de Marsangy – sont programmés au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 et pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais qui a repris la compétence eau, assainissement et eaux pluviales urbaines au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ces travaux comprennent également la mise en place de caniveaux à grille qui relèvent de la compétence voirie dont le gestionnaire est la commune.

Parallèlement, une réflexion est en cours sur l'aménagement paysager de l'entrée du village route de Marsangy.

Le Maire a demandé dans un premier temps, au service Eau et assainissement de la CAGS de reporter ces travaux au 2<sup>ème</sup> semestre 2018 dans l'attente de la finalisation du projet d'aménagement. Par ailleurs, le devis estimatif et le plan fournis par l'entreprise IDTP manquent de précisions.

Faute d'éléments suffisants, le Maire propose au Conseil Municipal de reporter leur décision quant à la réalisation de cet aménagement à une prochaine réunion de conseil.

**Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent la proposition de Monsieur le Maire.**

**FINANCES ET FISCALITE : Rénovation du chauffage de la mairie**

**Délibération n° 03-2018**

Le Maire explique aux membres du conseil que la rénovation du mode de chauffage de la mairie s'avère nécessaire afin de réaliser des économies d'énergie.

Il présente au Conseil Municipal les devis qu'il a reçus concernant l'installation d'un système de chauffage réversible et précise que ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la rénovation thermique :

- par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (CAGS) avec l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 30 % et par l'Etat au titre de la D.E.T.R. à hauteur de 45 %.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve le projet de rénovation du mode de chauffage de la Mairie**
- **Approuve le plan de financement ci-après :**

DEPENSES		RECETTES	
Montant H.T.	11 604,13 €	D.E.T.R. (45 %)	5 221,86 €
		Fonds de concours (30 %)	3 481,24 €
		Autofinancement (25 %)	2 901,03 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>11 604,13 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>11 604,13 €</b>

- **Charge le Maire d'établir les dossiers de demandes de subvention et l'autorise à signer toutes les pièces découlant de la présente décision.**

**DOMAINE ET PATRIMOINE : Assurance des véhicules – Modification des garanties**

**Délibération n° 04-2018**

Le Maire explique aux élus qu'il a rencontré fin janvier 2018 le responsable commercial de GROUPAMA en charge des collectivités afin de faire le point sur les différents contrats d'assurance tant au niveau des garanties que des tarifs.

Après analyse des différentes études, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modifications suivantes :

- Garantie en formule Eco - Responsabilité Civile, vol, incendie, bris de glace - pour le Citroën C15 avec une cotisation annuelle TTC de 175,15 € au lieu de 548,36 € en formule tous risques,
- Nouvelle tarification pour le tracteur FORD en dommages tous accidents sans franchise avec une cotisation annuelle TTC de 179,57 € au lieu de 395,65 € actuellement,
- Nouveau contrat « parc de matériels » pour assurer tout matériel attelé moyennant une cotisation annuelle forfaitaire TTC de 107,70 € avec un montant garanti de 20 000 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces nouvelles propositions.**

**DOMAINE ET PATRIMOINE : Extension de l'office de réchauffage – Choix des entreprises**

**Délibération n° 05-2018**

Le Maire rappelle aux membres du conseil qu'un marché à procédure adaptée a été établi afin de consulter des entreprises pour réaliser les travaux d'extension de l'office de réchauffage.

Il présente aux élus le rapport d'analyse des offres rédigé par Emmanuel DROIN qui fait suite à l'ouverture des plis du 22 décembre 2017 pour les lots 2 à 7 et du 12 janvier 2018 pour le lot 1 – Gros œuvre.

Les critères de notation sont les suivants : les prix : 70 % (14 points / 20) et les délais : 30 % (6 points / 20).

Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes pour un montant total de travaux de 56 979,03 € :

- Lot 01 : Gros œuvre : Entreprise 3JBAT à Saint-Clément pour un montant HT de 31 700 €
- Lot 02 : Etanchéité : Entreprise CHEMOLLE aux Sièges pour un montant HT de 5 300,00 €
- Lot 03 : Menuiseries extérieures : Entreprise JOBERT à Véron pour un montant HT de 5 583,33 €
- Lot 04 : Plâtrerie : Entreprise SCOBAT à Champlost pour un montant HT de 3 300,00 €
- Lot 05 : Electricité : Entreprise GLAISES à Malay-le-Grand pour un montant HT de 3 573,00 €
- Lot 06 : Plomberie : Entreprise LE FROID ICAUNAIS à Cerisiers pour un montant HT de 1 684 €
- Lot 07 : Peinture : Entreprise ALLIANCE PEINTURE à Saint-clément pour un montant HT de 5 838,70 € (avec l'option vitrification du parquet).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **accepte d'attribuer les lots 1 à 7 aux entreprises énumérées ci-dessus,**
- **autorise le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier,**
- **demande au Maire de notifier le rejet des offres des candidats non retenus.**

Affiché le 20 février 2018

Le Maire,  
Lionel TERRASSON.